



PROCES-VERBAL

Bureau de la LFP

Auteur : Didier QUILLOT

Date : 16 novembre 2017

Référence : LFP-BUR.2017.11.16

Libre

Interne à la LFP

Confidentielle - Personnelle

Réunion du	16/11/2017
Bureau présidé par	M. Didier QUILLOT

Présents avec voix délibérative Mme Nathalie BOY DE LA TOUR, Bernard CAIAZZO, Michel DENISOT, Bertrand DESPLAT, Claude MICHY, Philippe PIAT, Patrick RAZUREL, Jean-Pierre RIVERE, Vadim VASILYEV.

Présents avec voix consultative Didier QUILLOT

Excusés M. Nasser AL KHELAFI, M. Vincent LABRUNE, M. Noël LE GRAËT, M. Laurent NICOLLIN, M. Pierre REPELLINI

Assistent MM. Arnaud ROUGER, Jérôme BELAYGUE, Sébastien CAZALI, Adrien MAUREL, Olivier JAUBERT
Mme Stéphanie BOURDAIS, Mme Alexandra DUBOIS



1. Point sur le contrôle des agents par la DNCG

Monsieur Didier QUILLOT présente la mission de contrôle confiée à la DNCG par le nouvel article L.132-2 du Code du Sport ainsi que les sanctions prévues en cas d'irrégularité. Il détaille également les éléments et pièces contrôlées ainsi que la méthode.

Monsieur Didier QUILLOT précise ensuite qu'une première vague de contrôles de 5 agents a été ouverte le 3 novembre 2017 et en expose les étapes.

2. Point sur les projets législatifs

Monsieur Didier QUILLOT expose les projets législatifs en cours :

- Décret image des joueurs
Monsieur Didier QUILLOT précise que ce décret tarde à être adopté malgré le vote à l'unanimité de la loi Braillard et qu'un groupe de travail sera organisé d'ici décembre 2017 sous l'égide de Monsieur le Premier Ministre. Monsieur Didier QUILLOT ajoute que ce point est porté au calendrier pour le premier trimestre 2018.
Monsieur Philippe PIAT pose la question de la différenciation entre la rupture du contrat de travail des joueurs et la rupture du contrat d'image et sa réciprocité.
- Loi Gouvernance et Ethique
Monsieur Didier QUILLOT présente les axes de ce projet et précise que la Ministre des Sports réfléchit à l'opportunité de réunir sous une seule autorité tous les organes de contrôle du respect de l'éthique dans le sport. Il mentionne une échéance à fin 2018.
- Loi de simplification économique (Loi Lemaire)
Monsieur Didier QUILLOT expose la possibilité d'assouplissement de la Loi Evin ainsi que de l'allongement de la durée du premier contrat professionnel de 3 à 5 ans. Il précise le calendrier à mars 2018.

3. Point d'information sur l'arbitrage

Monsieur Didier QUILLOT présente l'état d'avancement, les actions engagées ainsi que la synthèse budgétaire sur :

La rémunération des arbitres (renouvellement en cours du protocole FFF / LFP / SAFE)

Le projet de centre technique de l'arbitrage

Le projet d'assistance vidéo

Ce dossier sera présenté au Conseil d'Administration du 14 décembre 2017.

Messieurs Jean-Pierre RIVIERE et Bertrand DESPLAT souhaitent que le temps nécessaire soit pris sur ce dossier.



4. Point commercial et nouveau partenariat Coupe de la Ligue

Monsieur Olivier JAUBERT présente la négociation en cours avec une boisson pour le partenaire titre de la Coupe de la Ligue :

- Durée : 3 saisons à compter de 2018/2019 plus une option mutuelle pour 4 saisons supplémentaires
- Montant : 10 M€ pour les 3 saisons ; 22 M€ pour les quatre saisons supplémentaires
- Package de bénéfices classiques avec comme principaux droits : nom de la compétition, visibilité sur les dos de maillot, visibilité panneaux (fixes ou LED selon les matches), droit d'utilisation des images de matches de la CdL (RIA, article 9.3.), invitations (places avec hospitalité et places sèches), package digital sur les plateformes de la LFP (ou de la compétition) ...

Le Bureau autorise la poursuite des négociations pour finaliser cet accord.

5. Projet Leading Boards (dématisation des documents pour la gestion des Instances et des Commissions)

Monsieur Sebastien CAZALI présente le projet de dématérialisation des documents pour la gestion des Instances et des Commissions de la LFP ainsi que la solution proposée par la société Leading Boards.

Le Bureau valide ce projet ainsi que la solution proposée de la société Leading Boards.

En marge de ces discussions, Madame BOY DE LA TOUR, faisant référence à la Charte des Présidents de Clubs, propose de réfléchir à une Charte des Joueurs.

Le Bureau accepte cette proposition.

**Le Directeur Général Exécutif
Didier QUILLOT**